



**Lisières  
de l'Oise**

Communauté de Communes

**N°DEL2024-69**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

**Etaient présents :**

**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (30)

**Absent(s) ayant donné procuration à :**

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

**Absent(s) et absent(s) excusé(s) :**

M. Renaud BOURGEOIS, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (5)

**DEL2024-69 Aides directes aux entreprises - Lourenco BORGES - Auto-école Cuise Conduite  
3.0**

**Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI**

Monsieur Lourenco BORGES a créé son activité en 2017 sous le statut de SASU CHOISY CONDUITE 3.0 dont le siège social est situé 1 rue du Maréchal Foch - 60750 CHOISY-AU-BAC. Monsieur BORGES a racheté les locaux de l'ancienne auto-école située à Cuise-La-Motte afin d'ouvrir une entité sur le territoire des Lisières de l'Oise.

L'entreprise est spécialisée dans le secteur de l'enseignement de la conduite.

Afin de réaliser son projet de reprise, il est nécessaire que l'entreprise se dote du matériel nécessaire à l'enseignement du code de la route (à savoir ordinateur et télévision de projection) d'une part, et que des travaux d'isolation sur l'espace recevant du public soient effectués, notamment le changement de la porte d'entrée.

Monsieur BORGES sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la nouvelle convention « Aides directes aux Entreprises » :

- AIDE A LA CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE: sur le financement d'équipements de production directement liés à son activité à hauteur de 1 206,67 € HT,
- AIDE AUX ENTREPRISES RECEVANT DU PUBLIC : subvention de 40 % du montant HT du matériel et des travaux réalisés pour le changement de la porte d'entrée de l'auto-école pour un montant de 1 560,16 € HT.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRÉ, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal).

L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvé par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

Monsieur Lourenco BORGES, dont le siège social est situé à Choisy-au-Bac et qui installe une auto-école sur la commune de Cuise-La-Motte, sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise » et

une subvention « Aide aux entreprises recevant du public » de la CCLO, dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment :

- l'achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 1 206,67 € HT soit 1 448,00 € TTC,
- La subvention à hauteur de 40 % du montant HT du matériel et des travaux réalisés pour le changement de porte du local de l'auto-école pour un montant de 1 560,16 € HT soit 1 872,19 € HT.

Le dossier présenté comprend le plan de financement **prévisionnel** suivant :

Nature de l'aide	Dépenses liées au projet en € HT correspondant aux devis fournis	Origine des financements	Montant du financement
Aide à la création reprise d'entreprise	1 206,67 €	<b>CCLO</b>	<b>120,67 €</b>
		Autofinancement	1086,00 €
Aides aux entreprises recevant du public	1 560,16 €	<b>CCLO</b>	<b>624,06 €</b>
		Autofinancement	936,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 766,83 €</b>		<b>2 766,83 €</b>

La CCLO participerait à :

- l'acquisition d'équipements correspondant au matériel professionnel de production nécessaire à la création de l'activité sur le territoire des Lisières de l'Oise pour un montant de 1 206,67 € HT soit 1 448,00 € TTC **soit l'octroi d'une subvention de 120,67 €,**
- la subvention à hauteur de 40 % du montant HT du matériel et des travaux réalisés pour le changement de porte du local de l'auto-école pour un montant de 1 560,16 € HT soit 1 872,19 € HT **soit l'octroi d'une subvention de 624,06 €.**

La CCLO participerait à :

- l'acquisition d'équipements correspondant au matériel professionnel de production nécessaire à la création de l'activité sur le territoire des Lisières de l'Oise pour un montant de 1 206,67 € HT soit 1 448,00 € TTC **soit l'octroi d'une subvention de 120,67 €,**
- la subvention à hauteur de 40 % du montant HT du matériel et des travaux réalisés pour le changement de porte du local de l'auto-école pour un montant de 1 560,16 € HT soit 1 872,19 € HT **soit l'octroi d'une subvention de 624,06 €.**

**Vu** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRÉ, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

**Vu** l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région,

**Vu** la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d'une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise,
- Aide au développement des TPE,
- Aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public.

**Vu** la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

**Vu** la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l'avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

**Considérant** la demande de Monsieur Lourenco BORGES, dont le siège social est situé à Choisy-au-Bac et qui installe une auto-école sur la commune de Cuise-La-Motte, qui sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise » et une subvention « Aide aux entreprises recevant du public » de la CCLO, dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment :

- l'achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 1 206,67 € HT soit 1 448,00 € TTC,
- La subvention à hauteur de 40 % du montant HT du matériel et des travaux réalisés pour le changement de porte du local de l'auto-école pour un montant de 1 560,16 € HT soit 1 872,19 € HT.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** l'attribution d'une aide de 744,73 € à Monsieur Lourenco BORGES, sous réserve de l'envoi des devis, de la réalisation des travaux et de l'envoi des factures réellement acquittées pour l'acquisition du matériel de production et matériel pour le changement de la porte d'entrée de l'auto-école située à Cuise-la-Motte,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	33

Pour :	33 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024

Le Président

M. Franck SUPERBI



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 060-24600749-20241205-DEL202469-DE